

Rentrée universitaire 2009/2010

Pièces requises pour l'inscription

A l'Université Mohammed V – Agdal

- Faculté des Lettres et Sciences Humaines Rabat:

- Attestation originale du baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent ;
- Quatre (4) photocopies certifiées conformes de cette attestation ;
- un extrait d'acte de naissance, en arabe et en français ;
- 1 Photocopie certifiée conforme de la carte d'identité nationale (CIN) ;
- Attestation scolaire justifiant l'apprentissage de la seconde langue étrangère : (l'anglais ou l'espagnol ou l'italien ou l'allemand ou le portugais) ;
- Trois (3) photographies d'identité récentes ;
- 1 Photocopie certifiée conforme du relevé des notes à retirer de l'AREF ;
- 3 enveloppes affranchies au tarif en vigueur et portant le nom et l'adresse de l'étudiant ;
- autorisation de suivre des études pour les fonctionnaires ;
- le dossier médical à retirer du lycée d'origine.

- Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales –Agdal :

- Attestation originale du baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent ;
- Cinq (5) photocopies certifiées conformes de cette attestation ;
- un extrait d'acte de naissance, en arabe et en français ;
- 1 Photocopie certifiée conforme de la carte d'identité nationale (CIN) ;
- Quatre (4) photographies d'identité récentes ;
- 1 Photocopie certifiée conforme du relevé des notes à retirer de l'AREF ;
- 4 enveloppes affranchies au tarif en vigueur et portant le nom et l'adresse de l'étudiant ;
- autorisation de suivre des études pour les fonctionnaires ;
- le dossier médical à retirer du lycée d'origine.

- Faculté des Sciences Rabat :

- Attestation originale du baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent ;
- Quatre (4) photocopies certifiées conformes de cette attestation ;
- un extrait d'acte de naissance, en arabe et en français ;
- 1 Photocopie certifiée conforme de la carte d'identité nationale (CIN) ;
- Quatre (4) photographies d'identité récentes ;
- 1 Photocopie certifiée conforme du relevé des notes à retirer de l'AREF ;
- 2 enveloppes affranchies au tarif en vigueur et portant le nom et l'adresse de l'étudiant ;
- autorisation de suivre des études pour les fonctionnaires ;
- le dossier médical à retirer du lycée d'origine.